DEPARTEMENT DE L'AUDE REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2017-85

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : Domaines de compétences par thèmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière : Politique de la ville-habitatlogement Séance du Conseil Municipal du 10 avril 2017, Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET:
OPERATION
« CŒUR DE
VILLE » N°2017-08
– ATTRIBUTION
DE SUBVENTIONS
AU TITRE DES
REHABILITATIONS
DES FACADES

Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations:

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Absents:

Mme CHOPIN Marie-Christine, Mme ISSALYS Jeanne,

NUMERALIX EN SERVICE EST DE 33 RENDU EXECUTOIRE

LE MOMBRE DE CONSEILLERS

Secrétaire: Mme SOULIER Agnès,

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 04.10.2017

AFFICHAGE EN DATE DU: 04.10.2017

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU: 1 8 AVR. 2017 Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie, la Commune a mis en place une aide financière pour inciter les propriétaires à réhabiliter les façades des immeubles situés dans le cœur de ville et visibles du domaine public.

Les modalités d'attribution de ces aides ont été définies par délibérations du Conseil Municipal n° 2012-243 du 29 octobre 2012, n° 2014-104 du 10 mars 2014 et n° 2016-44 du 24 février 2016.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des demandes de paiement annexé à la présente ayant reçu l'agrément de la Ville et réunissant les conditions définies pour l'obtention des subventions,

Il précise que les travaux réalisés par le propriétaire sont conformes aux prescriptions et aux devis déposés,

Monsieur le Maire propose donc d'attribuer la subvention aux propriétaires concernés selon le tableau présenté en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 05 avril 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE au vu du dossier de demande de paiement déposé, de verser, au titre de l'aide à la réhabilitation des façades, la subvention figurant sur le tableau présenté en annexe.

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget « investissement 2017 » de la Commune, Nature 20422 « Subvention d'équipement à personne de droit privé ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et I.2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 avril 2017.

Де Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :

1 8 AVR. 2017
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :

1 3 AVR. 2017
Par publication le :

Par publication le : 1 8 AVR. 2017 Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Accusé de réception de Préfecture du 13/04/2017 N°011-211100763-20170410-2017-85-DE

Hervé ANTOINE

Annexe : tableau demande de paiement – subvention « façades»

propriétaire	Traitement forfait	cadastre	adresse projet	Coût travaux TTC (€)	subvention Ville (€)				Desta
					taux	Subvention	Plafond	Montant	Date agrément
Monsieur Henri Jean-Louis ESTEVE	complet 120 € / m²	AC 422	19 Place de la République	4 409.11	40 %	1 661.76	4 000.00	1 661.76	02/06/2015
Madame Nathalie ROSENBLATT	complet 120 € / m²	AL 109	7 Impasse du T	7 411.19	40 %	2 014.14	4 000.00	2 014.14	23/02/2016
Madame Marie-Claire CROS	complet 120 € / m²	AH 965	32 Place de Verdun	5 808.84	80 %	4 576.67	8 000.00	5 355.88* plafonnée à 4 576.67	23/02/2016
Monsieur Christian MAS	complet 120 € / m²	AC 495	13 Allée du Cassieu	4 307.56	25 %	503.10	2 500.00	503.10	06/04/2016

Surface retenue en m² X forfait de travaux par m²
* Le montant de la subvention totale ne peut pas excéder 80 % du coût total des travaux